

NON AUX SALAIRES BLOQUES NON A LA POLYVALENCE SANS CONTREPARTIE SALARIALE NON AUX CONGES SANS SOLDE IMPOSES



Comme aux Galeries Lafayette, il se passe quelque chose à tout instant chez Laser Contact...

La direction a annoncé que les NAO 2013 seraient des NA ZERO puisqu'il n'y aurait aucune augmentation générale des salaires cette année, hormis l'application obligatoire de l'augmentation du SMIC !

Tout cela alors que le groupe ARMATIS LASER a vu une progression de son chiffre d'affaire confortable en 2011 et 2012 et que la direction se répand sur le développement de la société à l'échelle de l'Europe...

Ce gel des salaires est inacceptable !

La direction du site de Villeneuve d'Ascq nous explique que les nouvelles activités se feront principalement en appels sortants, et ce, alors que les salarié-es ont tous été embauchés en Chargés Clientèle pour faire de la réception d'appels.

Par ailleurs, l'émission d'appels comporte des aspects jugés beaucoup plus contraignants par la plupart des salarié-es.

Si à **SUD**, nous ne sommes pas contre la polyvalence nous estimons qu'elle doit se traduire par une progression dans une grille de classification accompagnée d'une revalorisation salariale tenant compte de cette multi-compétences.

Après consultation des salarié-es, nous revendiquons une augmentation de 200 euro brut mensuels pour toutes et tous !

Dernière mauvaise nouvelle en provenance de la direction : les salarié-es viennent d'apprendre avec stupeur que certaines activités seraient fermées du 29 juillet au 17

août sur demande des clients donneurs d'ordre.

Cela aurait pour conséquence que celles et ceux qui auraient pris une période de CP 2013, avant cette date, pourraient se retrouver en congé sans solde et avec, dans le pire des cas, une demie paie fin août !

Cela est inacceptable, d'autant que les Délégués du Personnel n'ont pas été informés et consultés préalablement sur ce point, comme la loi l'exige.

La direction a donc commis un délit d'entrave, tel que défini par l'article L2316-1 du Code du travail.

Cette dernière annonce a provoqué la colère des salarié-es qui ont débrayé massivement le mercredi 17 avril dans la matinée avec le soutien du syndicat **SUD**.

Devant les menaces de sanction l'égard des grévistes, constituant une atteinte au libre exercice du droit de grève, **SUD** a contacté l'Inspection du travail.

Résultat : l'Inspection du travail confirme que la fourniture préalable d'un document avant tout débrayage n'a aucune base légale !

Nous demandons à la direction du site de revoir sa copie et de faire part de souplesse dans la gestion des Congés Payés pour l'année 2013...

En l'absence de réponse positive à ces demandes et revendications, de nouvelles actions seront organisées dans les jours qui viennent !

AVEC SUD ON NE LACHERA RIEN !

